

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN,
M. Jean LACHMANN, Mme Anne-Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Michel GOETTELMMANN donne pouvoir à Patrick DELSART
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER
Eric BRUSNTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

Absents :

Lysiane STENGER

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.1. Trame Verte et bleue : convention de mandat

8.1.2. Validation des modalités de paiements de la TVB : Signatures de conventions

DELIBERATION 14092023/05

Les montants et les modalités de financement et de paiement des actions retenues par les financeurs de la Trame Verte et Bleu Autour du Champ du Feu auquel a adhéré la commune le 20 octobre 2022 via délibération municipal, sont présentées au conseil.

Sur le principe, à la demande des financeurs les actions TVB se divisent en deux catégories :

- Les opérations globales de la TVB communes à l'ensemble des collectivités de la TVB (exemple poste de chargé(e) de mission, étude globale...). Leur réalisation ne peut pas être portée par plusieurs communes à la fois, elles seront donc centralisées administrativement et financièrement par la communauté de

communes de la vallée de Villé pour le compte des communes de la TVB. La communauté de communes avancera les fonds de ces actions à la commune, touchera les subventions liées et nous refacturera notre part de restes à charges.

Pour ces actions une convention de mandat, précisant le cadre de la refacturation, doit être signée entre la vallée de Villé et la commune.

- Les opérations individuelles TVB, spécifiques à la commune de Châtenois et donc financièrement portées par la commune de Châtenois. Une convention sera signée directement avec les financeurs pour ces actions. La communauté de communes n'aura aucun lien financier avec ces opérations mais elle aura la responsabilité via la chargée de mission TVB d'assurer la conformité des travaux entrepris par la commune avec la législation en vigueur et le projet validé par les financeurs.

Après présentation de ces éléments au conseil municipal, après présentation des montants retenues pour les actions globales et individuelles, après présentation du projet de convention de mandat,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE ET VALIDE le montant prévisionnel du projet pour la commune (Action globales et individuelles),
AUTORISE le maire à signer la convention de mandat et tout avenants liés, avec la communauté de communes de la vallée de Villé pour les actions globales,

AUTORISE le maire à signer les conventions avec les financeurs pour les actions individuelles,

AUTORISE le maire à fournir et signer tous autres documents utiles à la réalisation de la Trame Verte et Bleue pour toute la durée du projet.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 19 septembre 2023

Luc ADONETH
Le Maire,

Jean LACHMANN
Le secrétaire de séance,

